



Fumer sous mes fenêtres

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 29 mars 2007

Fumée par la fenetre-intervention du 17.03.07-suite. Je partage l'idée que, pour les non-fumeurs qui ne travaillent pas (ou plus...) dans des lieux clos et couverts, cette loi AGGRAVE considérablement leur situation puisque la voie publique n'était pas, auparavant, la seule à accueillir les fumeurs. Ceci doit impérativement être revu par le ministère de la santé...des fumeurs ! Merci

Réponse :

- Le régime de la démocratie représentative permet à chacun d'exprimer ses opinions au travers de représentants qu'il élit. Ces représentants ne commencent à se préoccuper des problèmes de leurs administrés que dans la mesure où ces problèmes concernent une part importante de leur électorat. Il faut donc leur écrire ou leur dire le plus souvent possible vos sujets de préoccupation.
- En nous les signalant vous participez également à cette information permanente car les associations, lorsqu'elles s'appuient sur un nombre important d'adhérents, pèsent également sur les décisions des parlementaires, voire des ministres.